

**LIGUE DE PICARDIE DE TENNIS DE TABLE**  
**INSTITUT REGIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**



**SE FORMER**  
**EN**  
**PICARDIE**

**SAISON 2015/2016**

## **FORMATION DES CADRES TECHNIQUES**

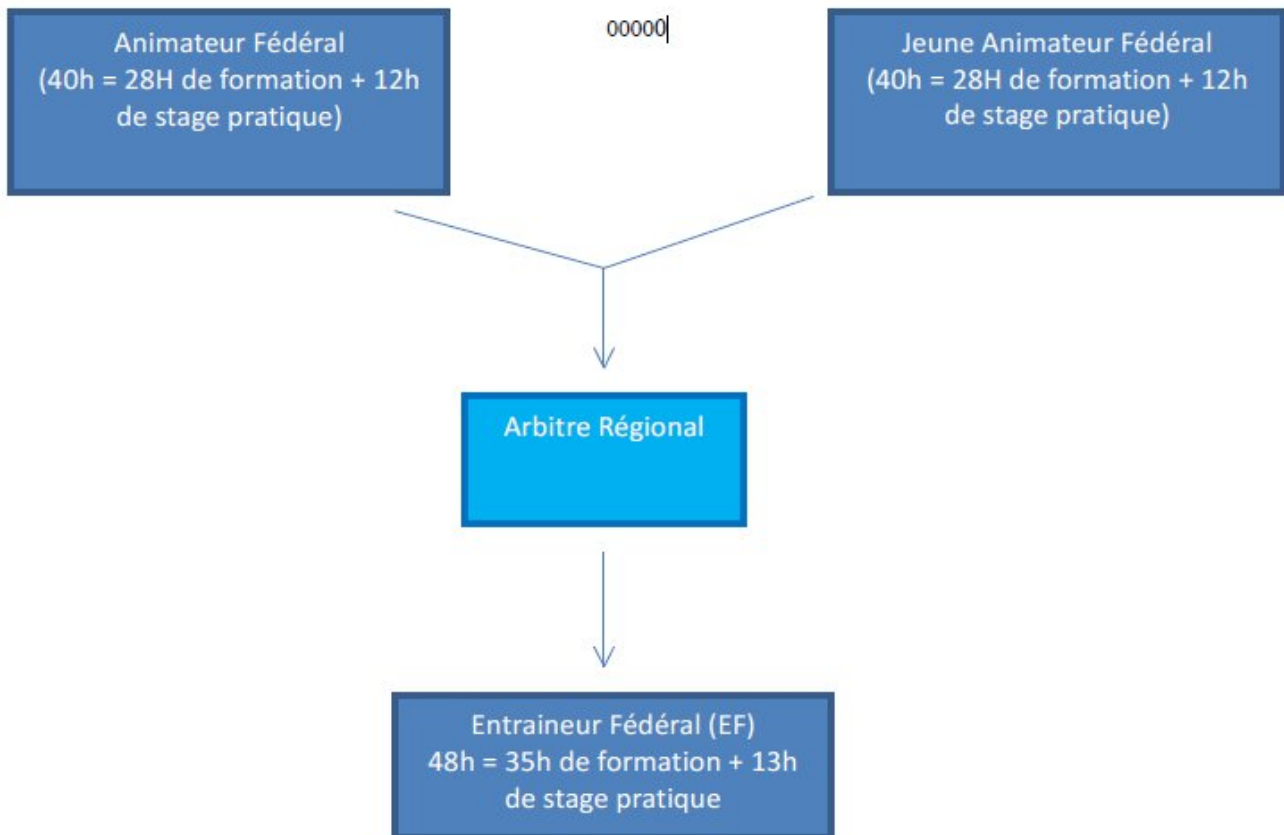
	<b>PAGES</b>
<b>Schéma organigramme des formations</b>	<b>2</b>
<b>Jeune animateur fédéral</b>	<b>4</b>
<b>animateur fédéral</b>	<b>6</b>
<b>Formation entraîneur fédéral</b>	<b>8</b>
<b>Examen entraîneur fédéral</b>	<b>10</b>
<b>Certificat de qualification professionnel</b>	<b>12</b>
<b>Diplômes professionnels</b>	<b>15</b>

## **FORMATION ARBITRE - JUGE-ARBITRE**

<b>La formation des arbitres</b>	<b>17</b>
<b>Schéma organigramme des formations</b>	<b>18</b>
<b>Capacité, fonctions et obligations</b>	<b>19</b>
<b>Calendrier des stages d'arbitres</b>	<b>20</b>
<b>Fiche d'inscription à la formation arbitre</b>	<b>21</b>

## Schéma des formations techniques en tennis de table

# Diplômes Fédéraux



**Les contenus et programmes des formations fédérales sont édictés par la Direction Technique Nationale de la FFTT.**

**Retrouvez un article sur le sujet :**

<http://intranetdtn.wordpress.com/2013/01/15/les-nouveaux-diplomes-federaux/>

# Certification Branche Professionnelle

**Certificat de Certification Professionnel : CQP**

Diplôme Entraîneur fédéral + stage pédagogique + Attestation de formation aux premiers secours

## Diplômes d'Etat

<b>Niveau de Formation</b>	<b>Précédent Diplôme</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Compétences attestées</b>
IV (niveau bac)	BEES 1°	BPJEPS APT + CSTT	ANIMATION, INITIATION, INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE
III (bac + 2)	-	DEJEPS	ENTRAINEMENT, CONDUIRE DES ACTIONS DE FORMATION
II (bac + 3)	BEES 2°	DESJEPS	ORGANISATION DE FORMATION DE CADRES, ENTRAINEMENT VERS LA HAUTE PERFORMANCE, DIRECTION TECHNIQUE DE STRUCTURE

Ces diplômes sont nouveaux et seront décrits avec plus de précisions dans les pages à venir.

# JEUNE ANIMATEUR FEDERAL

La formation Jeune Animateur Fédéral se concrétise par 2 phases successives indissociables :

➤ phase 1 : 4 jours (28h) de formation organisés par la ligue,

➤ phase 2 : 12h de stage en situation pratique.

Si un stagiaire ne participait pas à la formation complète sur la même saison sportive, la ligue de Picardie ne peut s'engager à la valider sur plusieurs saisons. Le stagiaire perdrait alors le bénéfice du contenu déjà suivi.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Etre licencié à la FFTT (licence traditionnelle).
- Etre junior, - de 18 ans.

## OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

- Etre capable d'aider un entraîneur qualifié lors de la conduite de séances d'entraînement.
- L'Animateur Fédéral sera capable :
  - ⇒ d'adapter ses interventions en fonction des publics.
  - ⇒ d'animer des séances pour tous les publics.
  - ⇒ d'assister un entraîneur (EF, BEES, DE, DES) lors de la conduite de séances d'entraînement.
- Le contenu de la formation :
  - ⇒ d'adapter ses interventions en fonction des publics.
  - ⇒ d'animer des séances pour tous les publics.
  - ⇒ les principes techniques : prise de raquette, coup droit, revers...
  - ⇒ les différentes actions sur la balle
  - ⇒ l'animation d'une séance collective
  - ⇒ les déplacements de base
  - ⇒ gérer un groupe
  - ⇒ développer l'autonomie
  - ⇒ les différents publics
  - ⇒ etc...

## UN CONTENU sur 40 heures en 2 phases complémentaires indissociables :

### ➤ PHASE 1 : 28 H de stage de formation :

#### Dates, lieu et coûts de la formation, phase 1 :

- La formation se déroulera au collège Saint Martin rue Delpech à Amiens
- Du **Lundi 26 à 9h30 au Jeudi 29 octobre 2015 à 16h**, pension complète obligatoire, apporter un duvet.
- **INSCRIPTION** avant le **1 octobre 2015**.
- 110 € en pension complète pour les licenciés picards ;
- 200 € en pension complète pour les candidats licenciés hors Picardie.

### ➤ PHASE 2 : 12 H de stage pratique avec un cadre diplômé sur un club, stage départemental ou de ligue :

Le candidat doit trouver et proposer le support de ce stage pratique lors de son inscription au stage phase 1.

*Le grade « arbitre régional » sera ensuite exigée pour accéder à la formation d'Entraîneur Fédéral. Nous vous conseillons de vous acquitter rapidement de cette formalité :*

*[Commission régionale d'arbitrage \(http://www.cra19.fr/7.html\)](http://www.cra19.fr/7.html)*

# FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION JEUNE ANIMATEUR FEDERAL PHASE 1

Fiche à retourner accompagnée du paiement avant le 1er octobre 2015 à :

Ligue de Picardie de Tennis de Table

Formation Jeune Entraîneur

BP 90966

60009 BEAUVAIS CEDEX

REPLIR TOUTES LES MENTIONS AVEC PRECISION

**NOM :**

**PRENOM :**

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

OBLIGATOIRE MAIL :

@

CLUB :

CLASSEMENT :

OBLIGATOIRE NUMERO DE LICENCE :

➤ S'inscrit à la formation Jeune Animateur Fédéral, phase 1 :

- au collège Saint Martin rue Delpech à Amiens
- du **Lundi 26 à 9h30 au Jeudi 29 octobre 2015 à 16h**, pension complète obligatoire.

➤ **MODALITES PREVUES pour la concrétisation du stage pratique PHASE 2, 12 heures :**

- INDIQUER LE NOM DE LA STRUCTURE SUPPORT (club ou comité) :

CADRE TECHNIQUE TUTEUR :

MAIL DU TUTEUR :

@

DATES ET HORAIRES PREVISIONNELS :

Joindre obligatoirement par chèque à l'ordre de la Ligue de Picardie :

- 110 € en pension complète pour les licenciés picards\* ;
- 200 € en pension complète si candidat licencié hors Picardie\*.

\* apporter un duvet

DATE :

SIGNATURE DES PARENTS :

# ANIMATEUR FEDERAL

La formation Animateur Fédéral se concrétise par 3 phases successives indissociables :

➤ phase 1 : 2 jours (14h) de formation organisés par les comités départementaux,

➤ phase 2 : 2 jours (14h) de formation organisés par la ligue,

➤ phase 3 : 12h de stage en situation pratique.

Si un stagiaire ne participait pas à la formation complète sur la même saison sportive, la ligue de Picardie ne peut s'engager à la valider sur plusieurs saisons. Le stagiaire perdrait alors le bénéfice du contenu déjà suivi.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Etre licencié à la FFTT (licence traditionnelle).
- Etre senior obligatoirement.

## OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

- Etre capable d'aider un entraîneur qualifié lors de la conduite de séances d'entraînement.
- L'Animateur Fédéral sera capable :
  - ⇒ d'adapter ses interventions en fonction des publics.
  - ⇒ d'animer des séances pour tous les publics.
  - ⇒ d'assister un entraîneur (EF, BEES, DE, DES) lors de la conduite de séances d'entraînement.
- Le contenu de la formation :
  - ⇒ d'adapter ses interventions en fonction des publics.
  - ⇒ d'animer des séances pour tous les publics.
  - ⇒ les principes techniques : prise de raquette, coup droit, revers...
  - ⇒ les différentes actions sur la balle
  - ⇒ l'animation d'une séance collective
  - ⇒ les déplacements de base
  - ⇒ gérer un groupe
  - ⇒ développer l'autonomie
  - ⇒ les différents publics
  - ⇒ etc...

## UN CONTENU sur 40 heures en 3 phases complémentaires indissociables :

### ➤ PHASE 1 : 14 H de formation dispensées par votre Comité Départemental :

Pour connaître les coûts et les modalités d'inscriptions, prendre contact avec le comité départemental :

Oise : les 24 et 25 octobre 2015. Responsable : Sonia Sellier, 06.11.94.32.48, sonia.sellier@sfr.fr

Somme : les 5 et 6 décembre 2015. Responsable : Aline Hucleux, 06.99.42.59.26, xavier.trogneux@wanadoo.fr

Aisne : les 9 et 10 janvier 2016. Responsable : Pascal Nouvian, 06.30.91.91.65, nouvianpascal@yahoo.fr

### ➤ PHASE 2 : 14 H de formation dispensées par la Ligue de Picardie :

Dates, lieu et coûts de la formation, phase 2 :

- La formation se déroulera à la salle Amiens STT, 304 rue Gaultier de Rumilly à Amiens
- Les **19 mars 2016 de 9h à 18h et 20 mars de 9h à 17h** ;
- **INSCRIPTION avant le 29 février 2016.**
- 100 € en pension complète pour les licenciés picards ;
- 50 € en ½ pension pour les licenciés picards ;
- **150 € en pension complète pour les candidats licenciés hors Picardie.**

### ➤ PHASE 3 : 12 H de stage pratique avec un cadre diplômé sur un club, stage départemental ou de ligue :

Le candidat doit trouver et proposer le support de ce stage pratique lors de son inscription au stage phase 2.

Dans la mesure des possibilités d'accueil, il est possible d'effectuer ce stage pratique lors du stage de ligue du **11 au 14 avril 2016**. Dans ce cas, les frais d'hébergement pourront être à la charge du stagiaire.

Le grade « arbitre régional » sera ensuite exigée pour accéder à la formation d'Entraîneur Fédéral. Nous vous conseillons de vous acquitter rapidement de cette formalité : [Commission régionale d'arbitrage \(http://www.cra19.fr/7.html\)](http://www.cra19.fr/7.html)

**FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION  
ANIMATEUR FEDERAL  
PHASE 2 REGIONALE**

**Fiche à retourner avant le 29 février 2016 à :  
Ligue de Picardie de Tennis de Table  
Formation Animateur fédéral  
BP 90966  
60009 BEAUVAIS CEDEX**

**REPLIR TOUTES LES MENTIONS AVEC PRECISION**

**NOM :**

**PRENOM :**

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

OBLIGATOIRE MAIL :

@

CLUB :

CLASSEMENT :

OBLIGATOIRE NUMERO DE LICENCE :

S'inscrit à la formation « Animateur Fédéral », phase 2 régionale :

- salle Amiens STT, 304 rue Gaultier de Rumilly à Amiens
- du **19 mars 2016 de 9h à 18h et 20 mars de 9h à 17h**,
- en formule (rayer) : **PENSION COMPLETE** ou **1/2 PENSION**

**MODALITES PREVUES pour la concrétisation du stage pratique PHASE 3, 12 heures :**

- INDIQUER LE NOM DE LA STRUCTURE SUPPORT (club ou comité) :

CADRE TECHNIQUE TUTEUR :

MAIL DU TUTEUR :

@

DATES ET HORAIRES PREVISIONNELS :

**OU**

DEMANDE A ENCADRER LE STAGE LIGUE DU **11 AU 14 AVRIL 2016**.

Dans ce cas, les frais d'hébergement pourront être à la charge du stagiaire.

**Joindre obligatoirement par chèque à l'ordre de la Ligue de Picardie :**

- 100 € en pension complète pour les licenciés picards ;
- 50 € en ½ pension pour les licenciés picards ;
- **150 € en pension complète pour les candidats licenciés hors Picardie.**

**DATE :**

**SIGNATURE :**



# FORMATION ENTRAINEUR FEDERAL

La formation Entraîneur Fédéral se concrétise par 2 phases successives indissociables :

➤ phase 1 : 4 jours (35h) de formation organisés par la ligue,

➤ phase 2 : 13h de stage en situation pratique.

Si un stagiaire ne participait pas à la formation complète sur la même saison sportive, la ligue de Picardie ne peut s'engager à la valider sur plusieurs saisons. Le stagiaire perdrait alors le bénéfice du contenu déjà suivi.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Etre licencié à la FFFT (licence traditionnelle).
- Etre minimum Juniors 2<sup>ème</sup> année (-17 ans).
- Etre entraîneur régional ou animateur fédéral ou jeune animateur fédéral.
- Etre arbitre régional.

## OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

- L'Entraîneur Fédéral sera capable :
  - ⇒ d'assurer l'entraînement d'un club avec tous les publics (jusqu'à un niveau départemental).
  - ⇒ d'analyser les caractéristiques d'un joueur afin de déterminer des axes de travail individualisés et de construire des séances adaptées.
  - ⇒ Il possèdera de plus des connaissances de base sur le perfectionnement (travail au panier de balles, planification, entraînement physique et éducation mentale).
- Le contenu de la formation, un tronc commun de 35 h :
  - ⇒ Les différents coups techniques
  - ⇒ Le panier de balles
  - ⇒ Les principes tactiques de base
  - ⇒ Le coaching
  - ⇒ Les différents types de séance
  - ⇒ La planification
  - ⇒ Travail physique
  - ⇒ Education mentale
  - ⇒ Etc...

## UN CONTENU sur 48 heures en 2 phases complémentaires indissociables :

### ➤ PHASE 1 : 35 H de stage de formation :

#### Dates, lieu et coûts de la formation, phase 1 :

La formation se déroulera au collège Saint Martin rue Delpech à Amiens

Du **Lundi 15 à 9h30 au Jeudi 18 février 2016 à 16h.**

INSCRIPTION avant le **23 janvier 2016.**

220 € en pension complète pour les licenciés picards : **apporter un duvet**

180 € en ½ pension (repas midi et soir) pour les licenciés picards ;

**350 € en pension complète pour les candidats licenciés hors Picardie\*.**

**LES HORAIRES DE TRAVAIL S'ETALENT JUSQU'EN SOIREE. LA PRESENCE APRES LE DINER EST DONC INDISPENSABLE.**

### ➤ PHASE 2 : 13 H de stage pratique avec un cadre diplômé sur un club, stage départemental ou de préférence sur un stage ligue :

Le candidat doit trouver et proposer le support de ce stage pratique lors de son inscription au stage phase 1.

Dans la mesure des possibilités d'accueil, il est possible, voire conseillé, d'effectuer ce stage pratique lors du stage de ligue du **11 au 14 avril 2016.** Dans ce cas, les frais d'hébergement pourront être à la charge du stagiaire.

Pour toutes informations complémentaires, contacter Claude Thuilliez, 06 11 42 67 86 ; [thuilliez.claude@orange.fr](mailto:thuilliez.claude@orange.fr)

*La concrétisation du stage pratique de 13h sur un stage départemental, régional ou club avec entraîneur diplômé, Pôle Espoirs, CREF doit être réalisée avant l'examen Entraîneur Fédéral fixé au SAMEDI 4 JUIN 2016.*

***Cette formation est obligatoire pour pouvoir ensuite se présenter à l'examen Entraîneur Fédéral du 4 juin 2016.***

**FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION  
ENTRAINEUR FEDERAL  
PHASE 1**

Fiche à retourner avant le **23 janvier 2016** à :

Ligue de Picardie de Tennis de Table

Formation Entraîneur Fédéral

BP 90966

60009 BEAUVAIS CEDEX

**REPLIR TOUTES LES MENTIONS AVEC PRECISION**

**NOM :**

**PRENOM :**

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

**OBLIGATOIRE MAIL :**

@

CLUB :

CLASSEMENT :

**OBLIGATOIRE NUMERO DE LICENCE :**

S'inscrit à la formation « Entraîneur Fédéral », phase 1 :

- La formation se déroulera au collège Saint Martin rue Delpech à Amiens
- Du **Lundi 15 à 9h30 au Jeudi 19 février 2016 à 16h**, en formule (rayer),

**ATTENTION LES HORAIRES DE TRAVAIL S'ETALENT JUSQU'EN SOIREE : PRESENCE APRES LE DINER INDISPENSABLE :**

**PENSION COMPLETE**

**ou**

**1/2 PENSION**

**MODALITES PREVUES pour la concrétisation du stage pratique PHASE 2, 13 heures :**

- INDIQUER LE NOM DE LA STRUCTURE SUPPORT (club ou comité) :

CADRE TECHNIQUE TUTEUR :

**MAIL DU TUTEUR :**

@

DATES ET HORAIRES PREVISIONNELS :

**OU**

- DEMANDE A ENCADRER LE STAGE LIGUE DU **11 AU 14 AVRIL 2015**.  
Dans ce cas, les frais d'hébergement pourront être à la charge du stagiaire.

**Joindre obligatoirement :**

- **Le paiement par chèque à l'ordre de la Ligue de Picardie :**
  - ⇒ 220 € en pension complète pour les licenciés picards\* ;
  - ⇒ 180 € en ½ pension pour les licenciés picards (déjeuner et dîner) ;
  - ⇒ 350 € en pension complète pour les candidats licenciés hors Picardie\*.

**\* Apporter un duvet**

- **une attestation du grade arbitre régional**
- **une copie de la formation Jeune Animateur Fédéral ou Animateur Fédéral ou entraîneur régional**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

# EXAMEN ENTRAINEUR FEDERAL

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- être majeur le jour de l'examen
- être licencié traditionnel à la FFTT
- être Animateur Fédéral (ou Jeune Animateur) ou Entraîneur Régional
- avoir suivi la formation Entraîneur Fédéral
- avoir le diplôme Arbitre Régional
- être classé ou avoir été classé au minimum 1300 points masculin ou 950 points féminine (ancien classement 50).

## DATE ET LIEU

- Samedi 4 juin 2016
- Le lieu reste à déterminer dans la Zone 6.

## INTERET DU DIPLOME

Le diplôme Entraîneur Fédéral sanctionne des connaissances sur l'analyse technique et tactique du jeu. Il permet d'accéder au Certificat de Qualification Professionnel (cf p12).

Le texte officiel de présentation de l'examen est présenté ci-après.

Les stagiaires qui le souhaitent peuvent s'inscrire sur n'importe quel examen sur le territoire.

Le coût de l'inscription est de 50 euros comprenant uniquement les frais d'examen (somme à confirmer).

Le paiement se fait à l'inscription, par chèque à l'ordre de la ligue de Basse Normandie de Tennis de Table (Ligue support de l'interrégion).

Pour toutes informations complémentaires, contacter Claude Thuilliez, 06 11 42 67 86 75 ; [thulliez.claude@orange.fr](mailto:thulliez.claude@orange.fr)

**FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN  
ENTRAINEUR FEDERAL  
DU 4 JUIN 2016**

**Fiche à retourner un mois avant l'examen, le 05 mai 2016 à :  
Ligue de Basse Normandie de Tennis de Table  
14 rue Lucien Nelle  
14000 CAEN Venois**

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

NUMERO LICENCE : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ LIEU DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

MAIL : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

PROFESSION : \_\_\_\_\_

CLUB : \_\_\_\_\_

LIGUE : \_\_\_\_\_

CLASSEMENT : \_\_\_\_\_

➤ **s'inscrit à l'examen Entraîneur Fédéral du samedi 4 juin 2016.**

Joindre :

- photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- chèque de 50 € à l'ordre de la ligue de Basse Normandie de Tennis de Table
- attestation d'obtention du diplôme Animateur Fédéral ou Jeune Animateur ou Entraîneur Régional
- attestation de suivi de la formation Entraîneur Fédéral
- attestation d'obtention du grade Arbitre Régional (théorie et pratique)
- attestation de classement (minimum 1300 points masculin ou 950 points féminine ; ancien classement 50).

DATE :

SIGNATURE :

# LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

La Fédération Française de Tennis de Table a souhaité la mise en place du Certificat de Qualification Professionnelle afin de répondre aux besoins de notre activité.

Le CQP n'est pas un diplôme mais une certification professionnelle délivrée par la Branche du Sport qui permet d'animer contre rémunération sur un temps de travail limité.

## Pourquoi le CQP ?

- ✓ Le constat actuel montre que de nombreux emplois à temps partiels ne sont pas pourvus.
- ✓ Des clubs (ou autres structures : MJC, centres de loisirs...) souhaitent faire appel à un encadrant pour intervenir sur 2 à 6 heures hebdomadaire sur 37 semaines (exemple : l'école de Tennis de Table du mercredi).
- ✓ Des clubs qui disposent d'un entraîneur souhaitent compléter leur dispositif d'encadrement en employant un ou plusieurs animateurs rémunérés de manière ponctuelle et en responsabilité de manière autonome (sans tutelle d'un titulaire diplômé d'Etat en séance).
- ✓ Plus globalement :
  - Notre activité repose sur beaucoup d'animateurs et entraîneurs bénévoles (environ 5000 en activité). Ils peuvent être motivés pour suivre une formation professionnelle afin d'acquérir et de faire reconnaître des compétences pour l'obtention d'une certification professionnelle et ainsi obtenir le droit d'être rémunéré.
  - Il y a une évolution des rythmes et des temps scolaires avec la libération du samedi matin à l'école primaire.

Thème	Renseignements
Intitulé	Certificat de Qualification Professionnelle discipline Tennis de Table
Contexte d'exercice	Le titulaire du CQP exerce son activité de manière autonome, seul ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure et sous l'autorité du président (ou de son représentant).
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir 18 ans (délivrance diplôme).</li><li>• Etre titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1).</li><li>• Justifier d'un niveau de pratique (être ou avoir été classé 50, soit de 1300 à 1399 points pour les garçons, soit de 950 à 1049 points pour les filles).</li><li>• Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis de Table.</li></ul>
Objectifs	Acquisition de connaissances et recherche d'une compétence professionnelle nécessaires à l'animation de l'activité pongiste tous publics.
Périmètre de l'emploi et conditions d'exercice	360 heures annuelles au maximum pour encadrer dans les clubs et/ou d'autres structures (MJC, centres de loisirs...).
Publics visés	L'initiation et l'animation tous publics.
Prérequis	Aucun prérequis ne sera demandé pour l'entrée en formation à la première étape (ED) du CQP.
Contenu de la formation	Formation Animateur Fédéral = 40 h Formation Entraîneur Fédéral = 48 h, Soit un total de 88 heures Epreuve de certification = 5 h (examen Entraîneur Fédéral) Stage en face à face pédagogique = 35 h (club, comité départemental, ligue)
Coût	75€ (frais de gestion de dossier)
Délivrance du diplôme (voie traditionnelle ou VAE)	Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

Cette certification s'inscrit dans une logique de parcours de formation et facilite l'accès à une certification d'Etat. En effet, le titulaire du CQP pourra ensuite se diriger vers un diplôme d'Etat BPJEPS ou DEJEPS s'il souhaite en faire son métier à temps complet. Il aura la possibilité de s'appuyer sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) s'il a au moins 2 ans et 600 heures d'expérience.

La Fédération Française de Tennis de Table organise 2 sessions chaque saison, en juillet et en janvier.

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE  
D'ANIMATEUR TENNIS DE TABLE**

**VALIDATION ISSUE DE CERTIFICATIONS**

*A adresser au Cadre Technique Régional*

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

@

Téléphone portable :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Je soussigné M/Mme atteste :

- Etre titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1)
- Etre âgé(e) de 18 ans
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois
- Justifier d'être classé : ..... en tennis de table
- Etre titulaire du « diplôme d'Entraîneur Fédéral »
- Avoir validé le stage en situation professionnelle

*Joindre :*

- Une photocopie de l'attestation aux premiers secours
- Une photocopie de la carte nationale d'identité
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois
- Une attestation de classement (FFTT ou Ligue régionale selon le classement)
- Une photocopie du diplôme « Entraîneur Fédéral » ou une attestation d'admission à l'examen
- Une attestation validant le stage en situation professionnelle
- Un chèque de 75 € à l'ordre de la FFTT concernant les frais de gestion du dossier

A ce titre, je souhaite bénéficier d'une reconnaissance de qualification au CQP d'« Animateur Tennis de Table ».

Date et signature



## Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur Tennis de Table

### BULLETIN D' INSCRIPTION STAGE PROFESSIONNEL

**Pour tout renseignement, prendre contact préalablement avec Claude Thuilliez :**  
**[thuilliez.claude@orange.fr](mailto:thuilliez.claude@orange.fr) puis retourner ce document à :**

**Ligue de Picardie de Tennis de Table**

**Formation Entraîneur Fédéral**

**BP 90966**

**60009 BEAUVAIS CEDEX**

**REEMPLIR TOUTES LES MENTIONS AVEC PRECISION**

**NOM :**

**PRENOM :**

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

MAIL :

@

CLUB :

CLASSEMENT :

**OBLIGATOIRE NUMERO DE LICENCE :**

Je soussigné M/Mme ..... souhaite participer à un stage professionnel dans le cadre du Certificat de Qualification Professionnelle sous la responsabilité du Référent Technique Régional.

Joindre : Un chèque de 200 €, à l'ordre de la Ligue de Picardie

La ligue de Picardie proposera au candidat de réaliser ce stage professionnel au cours d'un stage d'entraînement de la ligue de Picardie de 4 jours.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

## LES DIPLOMES PROFESSIONNELS

\* **Le BPJEPS APT** est un diplôme de niveau IV (bac) qui donne la qualification nécessaire pour animer des séances d'initiation ou des groupes loisirs dans toutes les disciplines sportives, hormis celles dont l'environnement est spécifique (ski, voile...). Ce diplôme, remplaçant du BEESAPT, est assez généraliste et peut ouvrir des perspectives intéressantes notamment pour travailler en relation avec les municipalités.

La FFTT a choisi, comme les textes réglementaires le permettent, de compléter ce diplôme avec un certificat de spécialisation (CS) en tennis de table. Ce CS offre un complément de 220 h (50h de formation théorique, 100h de formation pratique, 70h de formation tutorée).

Il est composé de deux unités capitalisables, (en plus des 10 UC propres au BPJEPS APT) :

\* **UC 1 : Réaliser un projet d'animation et développement de l'activité tennis de table 86 h**

\* **UC 2 : Encadrer une séance d'entraînement en tennis de table en autonomie 134 h**

Référence : Arrêté du 12 juillet 2007 portant création du CS TT associé au BP JEPS

**Un Certificat de Spécialisation Tennis de Table est organisé au :**  
**CREPS de Wattignies, rue de l'Yser 59139 Wattignies ; téléphone : 03 20 62 08 10.**

\* **LE DEJEPS** est un diplôme de niveau III (bac +2) et atteste des compétences suivantes :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- conduire des actions de formation.

Il est composé de 4 UC

- UC 1 CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION
- UC 2 COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION
- UC 3 ETRE CAPABLE DE DIRIGER UN SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT EN TENNIS DE TABLE
- UC 4 ETRE CAPABLE D'ENCADRER LE TENNIS DE TABLE EN SÉCURITÉ

A ce jour il existe deux centres de formation habilités (se référer aux sites internet correspondants)

- CREPS Ile de France + Ligue Ile de France de tennis de table :

[http://www.fftt.com/emploi/guide\\_information\\_dejeps.pdf](http://www.fftt.com/emploi/guide_information_dejeps.pdf)

- CREPS Montpellier + Ligue Languedoc-Roussillon de tennis de table :

[http://www.fftt.com/emploi/inscription\\_de\\_tt\\_12\\_13.pdf](http://www.fftt.com/emploi/inscription_de_tt_12_13.pdf)

Référence : Arrêté du 12 juillet 2007 portant création du DE JEPS

\* **Le DESJEPS** est un diplôme de niveau II (bac +3) et atteste des compétences suivantes :

- préparer un projet stratégique de performance en tennis de table ;
- piloter un système d'entraînement en tennis de table ;
- diriger un projet sportif ;
- évaluer un système d'entraînement en tennis de table ;
- organiser des actions de formation de formateurs.

Il est composé de 4 UC

- UC 1 CONSTRUIRE LA STRATEGIE D'UNE ORGANISATION
- UC 2 GERER LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES
- UC 3 DIRIGER UN SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT EN TENNIS DE TABLE
- UC 4 ENCADRER LE TENNIS DE TABLE EN SÉCURITÉ

Cette formation sera assurée par l'INSEP et la FFTT, elle est en cours de construction.

Pour tout renseignement : [http://www.fftt.com/emploi/nouveaux\\_diplomes.htm](http://www.fftt.com/emploi/nouveaux_diplomes.htm)



# LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Pour plus d'informations : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/formations/vae.asp>

La philosophie de la VAE : faire valider des expériences bénévoles et/ou professionnelles afin d'obtenir un diplôme délivré par l'Etat.

- Un diplôme obtenu en VAE a la même valeur qu'un diplôme obtenu en contrôle continu ou en examen traditionnel.
- Les diplômes concernés dans le champ sportif : le BPJEPS, le DEJEPS, le DESJEPS.
- Le jury de l'examen du diplôme concerné est compétent pour étudier et valider les demandes de VAE. Il juge et valide la totalité du diplôme concerné.
  
- Le candidat peut se voir valider tout ou partie du diplôme.
- 1 seule demande par diplôme et par an sur tout le territoire national.
- 3 diplômes différents par an maximum.

Les services du Secrétariat de la Jeunesse et des Sports sont compétents pour vous renseigner et vous conseiller.

Des agents du Ministère sont spécialisés dans l'accompagnement afin de vous aider à constituer votre dossier.

**NB.** : une personne accompagnée voit ses chances d'obtenir au moins une partie du diplôme multipliées par 2.

→ La constitution du dossier :

- Faire des descriptions très précises et exhaustives de vos activités. Attention il faut décrire votre activité réelle en situation et non pas « l'activité idéale ».
- Bien justifier votre activité par des attestations, des coupures de presse,...
- Couvrir, à travers les activités choisies, l'ensemble du champ de compétences du diplôme concerné, « c'est-à-dire le cœur de métier ». (Une grille de lecture peut aider à cette tâche, elle est disponible sur simple demande à L'IFEFF **01 53 94 50 19** ).

→ L'entretien :

- Celui-ci est facultatif est peut-être demandé soit par le candidat, soit par le jury.
- Il sera basé sur des éléments
- s du dossier et en aucun cas sur des questions de connaissances.
- Le but est de préciser certains éléments présentés dans le dossier et non d'évaluer le candidat dans un entretien « d'examen ».

# LA FORMATION des ARBITRES au 19 07 2013

## Arbitre de Club

Il faut :

- Etre licencié F.F.T.T. (licence traditionnelle) ;
- Participer à une session Arb. de club et obtenir au moins 16/20 à l'U.V 1 ;
- Passer une épreuve pratique (U.V. 2)

## Arbitre Régional

- Etre licencié F.F.T.T. (licence traditionnelle) ;
- Participer à une session Arb. régional et obtenir au moins 24 points à l'U.V 1 ;
- Passer une épreuve pratique (U.V. 2) et obtenir au moins 15 points.

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 qu'une fois par saison.

## Arbitre National : A.N.

Pour s'inscrire à une session, il faut :

- Etre Arbitre Régional depuis, au moins, 2 saisons ;

- Fournir une fiche d'activité de 6 prestations de 4 parties de simple et 1 ou 2 doubles dont 2 prestations encadrées par un FO2ARB

- Envoyer l'AVIS MOTIVÉ de la C.R.A.

1) SESSION DE SÉLECTION avec débat, test écrit et pratique en compétition lors du

**Chtp de France des Régions (4 jours)**

2) Puis pour les personnes retenues

**SESSION D'EXAMEN EN 3 PARTIES :**

- U.V. 1 (30 questions en 35 min) sur 30 points
- U.V. 2 pratique sur 40 points.
- Oral (questions de situation) sur 10 points

**POUR ETRE PROPOSE A.N. :**

Il faut obtenir : 25 minimum à l'U.V.1, 30 minimum à l'U.V. 2 et 5 minimum à l'oral

**Le total minimum exigé est de 65 points**

*On ne peut passer l'examen que deux fois .*

*Le bénéfice de l'UV 1 n'est conservé que 1 an.*

## Arbitre International : A.I.

**POUR ETRE RETENU, il faut :**

- Etre A.N. depuis 2 saisons et J.A. 1 ;
- Avoir une grande activité ;
- Etre noté "A" ;
- Participer à une session de qualification (une partie des tests se fait en anglais).

**VOUS SEREZ CONVOQUE** à l'examen de l'I.T.T.F. (U.V. écrite)

## Juge Arbitre par Equipes : J.A. 1

Il faut être Arbitre Régional ou en formation (pas de grade officiel sans être, préalablement, nommé Arbitre).  
Connaître parfaitement les textes de la F.F.T.T et plus particulièrement le règlement du Championnat de France par équipes.

Participer à la session, passer les 2 U.V. écrites (U.V. 1 - 34/40) (U.V. 2 - 30/40)

Passer l'U.V. pratique. (34/40)

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 qu'une fois par saison.

## Juge Arbitre Critérium Fédéral : J.A. 2

Etre Arbitre Régional ou en formation (identique J.A. 1)

Préparer la session en lisant le module reçu et en effectuant les exercices envoyés, puis :

- Suivre la session ;
- obtenir au moins 8/12 au QCM arbitrage
- Passer l'U.V. 1 sur place et obtenir un total égal ou supérieur à 170 points sur 200 ;
- Passer l'U.V. pratique et obtenir 15/20

Le bénéfice de l'U.V. théorique n'est conservé que 2 fois en cas d'échec à l'U.V. pratique.

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 que 2 fois et pas deux années consécutives.

## Juge Arbitre Epreuves Régionales : J.A. 3

Etre J.A. 1 et J.A. 2

- Participer à la session ;
- obtenir au moins 8/12 au QCM arbitrage et 5/10 aux départs
- Passer l'U.V.1: 1ère partie sur place, renvoyer 2ème partie dans le délai imparti et obtenir 170 points sur 200 ;
- Passer l'U.V. 2 pratique sur une épreuve à plusieurs tableaux et obtenir 15 / 20.

Le bénéfice de l'U.V. théorique n'est conservé que 2 fois en cas d'échec à l'U.V. pratique.

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 que 2 fois et pas deux années consécutives.

## Juge Arbitre National : J.A. N.

- Etre A.N. + J.A. 3 + J.A. 1 depuis au moins 2 ans ou s'être recyclé depuis moins de 3 ans.
- Préparer la session en lisant les documents
- **Pour la partie théorique :**
  - ♦ Participer à une session de Formation J.A.N. ;
  - ♦ Passer l'U.V. 1 sur place et obtenir, au moins, 275 points sur 340 ;
  - ♦ entretiens sur la gestion des problèmes de J.A. (obtenir au moins 15/20)

On ne peut passer l'examen que deux fois et pas deux années consécutives.

D'autre part, le candidat devra justifier d'une activité (tour du critérium fédéral, niveau zone) pour pouvoir se présenter la 2ème fois.

- **La partie pratique se passe en deux étapes :**

1 - Passage de deux U.V. 2 pratiques :

- En temps que Responsable des Epreuves d'une compétition nationale  
La réussite à cette U.V. pratique donne le titre de Responsable des Epreuves (R.E.)
- En temps que Responsables des Arbitres d'une compétition nationale  
La réussite à cette U.V. pratique donne le titre de Responsable des Arbitres (R.A.)

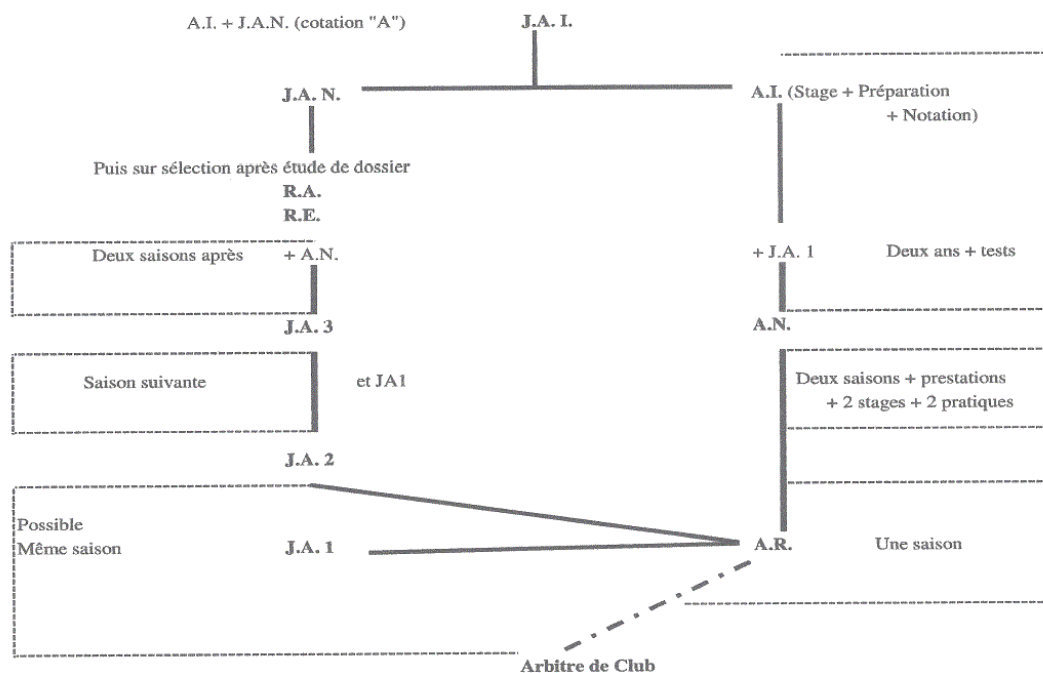
2 - Après l'obtention de ces 2 grades, à la demande du candidat et après étude du dossier par la C.F.A. , le stagiaire est convoqué pour passer les épreuves pratiques de "J.A.N."

La réussite à ces U.V. pratiques donne le titre de J.A.N.

## Juge Arbitre International : J.A. I

- Suivant les directives de l'I.T.T.F.
- Connaissance de l'anglais indispensable
- Etre J.A.N. , cotation "A" depuis 1 an
- Etre A.I. depuis au moins 2 ans.

# SCHEMA ORGANIGRAMME DES FORMATIONS



- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>* J.A. 1 Juge Arbitre par Equipes</li> <li>* J.A. 2 Juge Arbitre Critérium Fédéral</li> <li>* J.A. 3 Juge Arbitre des épreuves régionales</li> <li>* R.E. Responsables des Epreuves</li> <li>* R.A. Responsables des Arbitres</li> <li>* J.A.N. Juge Arbitre National</li> <li>* J.A.I. Juge Arbitre International</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>* A.C. Arbitre de Club</li> <li>* A.R. Arbitre Régional</li> <li>* A.N. Arbitre National</li> <li>* A.I. Arbitre International</li> </ul> |
|--|--|

**CHAQUE FORMATION A SA FICHE QUI COMPORTE TOUS LES DETAILS.  
VOUS POUVEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE AUPRES :  
des I.R.E.F. ; des C.R.A. ; des Formateurs en Arbitrage en activité**

	QUI FORME ?	QUI NOMME ?
A.C. / A.R. J.A. 1	Les formateurs sont désignés par l'I.F.E.F. ou l'I.R.E.F. Formateur au moins FO_ARB-JA1	Les Comités Départementaux sur proposition de la C.D.A. ou de la C.R.A.
J.A. 2 J.A. 3	Formateur au moins FO_JA2-JA3	La ligue et les Comités sur proposition de la C.R.A.
A.N.	Formateur FO_AN désignés par l'I.F.E.F. Arbitrage	Le Comité Directeur Fédéral sur proposition de la C.F.A.
R.E. R.A. J.A.N.	Formateur FO_JAN désignés par l'I.F.E.F. Arbitrage	Le Comité Directeur Fédéral sur proposition de la C.F.A.
A.I.	Préparation par un Formateur, désigné par l'I.F.E.F. Arbitrage Examen sous contrôle C.F.A. - I.T.T.F.	I.T.T.F.
J.A.I.	Préparation par un Formateur, désigné par l'I.F.E.F. Arbitrage Examen sous contrôle C.F.A. - I.T.T.F.	I.T.T.F.

# CAPACITE – FONCTIONS - OBLIGATIONS

## Arbitre de Club

Connaître et savoir appliquer les règles de jeu.

## Arbitre Régional

Connaître et savoir appliquer parfaitement les règles de jeu.

- Activité / saison : 4 prestations de 6 parties, recyclage tous les 3 ans ; l'inactivité entraîne le recyclage, l'année suivante.

## Arbitre National - A.N.

Connaître parfaitement les règles de jeu, les appliquer selon le niveau et le contexte.

- Informer son entourage de l'évolution des règles, inciter les personnes à arbitrer, arbitrer à tous les niveaux et se mettre à la disposition des Juges Arbitres ;
- Activité / saison : 4 prestations de 8 parties. Le recyclage est remplacé par la supervision.

Les A.N. seront classés, après supervision :

- ♦ "A" Très bon Arbitre ;
- ♦ "B" Bon Arbitre
- ♦ "C" Ne peut être nommé sur des épreuves classées A

Une inactivité de 3 saisons consécutives entraîne la radiation du fichier.

## Juge Arbitre par Equipes - J.A. 1

(Etre au minimum Arbitre Régional) Connaître les textes fédéraux et surtout le règlement des championnats par équipes.

- Diriger les rencontres de championnat de France par équipes de tous les niveaux ;
- Activité / saison : 3 actions sur convocation ; inactivité : idem Arbitre.

## Juge Arbitre Critérium Fédéral - J.A. 2

(Etre Arbitre Régional) Connaître les textes fédéraux et surtout les épreuves individuelles, savoir appliquer le module J.A.

- Juge Arbitre dans les journées du Critérium et dans les épreuves individuelles au niveau départemental ou régional ;
- Activité / saison : 1 épreuve à la table ; inactivité : idem Arbitre

## Juge Arbitre des Epreuves Régionales - J.A 3

(Etre J.A. 1 et J.A. 2) connaître tous les règlements Sportifs et savoir les appliquer.

- Diriger toutes les épreuves régionales ainsi que le Critérium Fédéral au niveau de la zone ;
- Activité / saison : idem J.A. 2

**LES MODULES DE RECYCLAGE DE J.A. 2 ET J.A. 3 COMPRENNENT OBLIGATOIREMENT UN QUESTIONNAIRE D'ARBITRAGE DE 12 QUESTIONS (note minimum requise 8 / 12)**

## Responsables des Epreuves - R.E.

(Etre A.N. et J.A. 3) Connaître parfaitement les organisations des épreuves et les relations s'y rapportant.

- Diriger sous l'autorité d'un J.A.N. une épreuve de niveau national
- Activité / saison : idem J.A. 2

## Responsable des Arbitres - R.A.

idem R.E.

## Juge Arbitre National - J.A.N.

(Etre R.E. et R.A.) Connaître parfaitement les organisations des épreuves et les relations s'y rapportant.

- Diriger les épreuves de tous les niveaux en coordonnant la table, en ayant les relations nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve;
- Savoir gérer les situations difficiles au mieux des intérêts de tous
- Activité / saison : 2 actions par saison en Juge Arbitre ou table dont 1 au niveau national toutes les 2 saisons ;
- Recyclage et inactivité : décision C.F.A. ;

Les J.A.N. seront classés en fonction de leurs capacités et des supervisions :

- ♦ "A" Juge Arbitre de toutes les épreuves nationales ;
- ♦ "B" Juge Arbitre épreuve 2ème catégorie ou table de "A"
- ♦ "C" Ne sera sollicité qu'à une épreuve de 2ème catégorie ;
- ♦ "D" Inactivité suite aux refus aux convocations de la C.F.A.

Une inactivité de 3 saisons consécutives entraîne la radiation du fichier.

Les arbitres nationaux classés en catégorie "C" devront repasser l'U.V. 1 d'A.N. pour être désignés sur des épreuves de niveau A.

Les Juges Arbitres Nationaux classés en "C" devront repasser l'U.V. 1 de J.A.N. pour être désignés par la C.F.A. sur des épreuves nationales.

Les cadres nationaux en inactivité durant trois saisons consécutives sortent des fichiers.

**Rappel : un cadre en activité doit avoir une licence traditionnelle pour la saison en cours.**

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES STAGES D'ARBITRAGE SAISON 2015 / 2016

Type de stage	Date	Lieu	Horaires	Coût
Recyclage JA1	5/09/2015	Laon	14h-18h	néant
Recyclage JA1	12/09/2015	Amiens Coudun	14h-18h	néant
Arbitre Régional	5/12/2015	Amiens	9h-18h	40€
JA1	6/12/2015	Amiens	9h-18h	45€
JA2 ou JA3	9 et 10/01/2016	Amiens	9h-18h	55/65€ *
Arbitre régional	19/03/2016	Amiens	9h-18h	40 €
JA1	20/03/2016	Amiens	9h-18h	45 €
Arbitre Régional	28/05/2016	Amiens	9h-18h	40€
JA1	29/05/2016	Amiens	9h-18h	45 €

\* Ces formations sont prises en charge à 50% par la Ligue et à 50% par le comité pour les CD Aisne et Somme. Pour les candidats du CD Oise, seule la Ligue prend en charge 50% de la formation.

